

Ne restez pas seul-e face à l'administration. Faites confiance au SNUipp-FSU 67 !

En cas de contestation ou de recours face à l'administration (mutation et/ou promotion) seuls les PE ayant mandaté leur syndicat pourront demander un réexamen de leur situation !
Grâce au suivi, aux conseils et aux vérifications de nos représentants vous serez accompagné-e tout au long des procédures et bénéficierez de notre expertise. Votre dossier de mutation et/ou de promotion sera traité de manière optimale par l'administration !



ET PROFITEZ DE NOTRE EXPERTISE DÈS VOTRE ADHÉSION

LA CARTE CEZAM DE L'ANNÉE EN COURS EST OFFERTE SUR
SIMPLE DEMANDE... PROFITEZ-EN !

Adhésion dès 40€ pour les étudiant.e.s !

GRILLES DE COTISATIONS SYNDICALES DES P.E. ET PSY-ÉN-EDA

Échelon Classe Normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montant annuel	135 €	140 €	145 €	150 €	155 €	160 €	175 €	190 €	205 €	215 €
Coût réel après crédit d'impôt	45 €	47 €	49€	51 €	52 €	54 €	59 €	64 €	69 €	73 €

Échelon Hors Classe	2	3	4	5	6	7
Montant annuel	195 €	215 €	225 €	240 €	255 €	260 €
Coût réel après crédit d'impôt	66 €	73 €	76 €	81 €	86 €	88 €

Temps partiel : au prorata du temps de service (50% du montant pour une personne travaillant à 50%...)

Échelon Classe Ex.	1	2	3	4	1 ^{er} chevron	2 ^{ème} chevron
Montant annuel	225 €	235 €	255 €	275 €	295 €	305 €
Coût réel après crédit d'impôt	76 €	79 €	86 €	93 €	100 €	103 €

CAS PARTICULIERS

Situation	Contractuel·le·sou Retraité·e·s	Étudiant·e·s (M1/M2)	Fonctionnaires stagiaires	AESH	Disponibilité ou Congé parental
Montant annuel	105 €	40 €	50 €	40 €	60 €
Coût réel après crédit d'impôt	35 €	13 €	17 €	13 €	20 €

OÙ VA MA COTISATION ?

88 € sont reversés à la trésorerie nationale du SNUipp-FSU pour financer, entre autres, les publications « POUR » et « Fenêtres sur Cours » que vous recevrez. Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire". Une partie de la cotisation alimente la caisse de grève réservée aux adhérents.

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.

IMPORTANT : Avec le **crédit d'impôt**, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un **remboursement** équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

À PROPOS DE MOI

M, Mme : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse : Code postal :

Adresse (suite) : Commune :

Téléphone : Courriel :

Établissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement :

Échelon : Fonction (Direction, adjoint-e, EMF, fonctionnaire stagiaire...) :

J'adhère au SNUipp-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp-FSU et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

- Je préfère recevoir les publications nationales en versions numériques
- Je souhaite recevoir l'Unitaire, notre bulletin départemental, en version numérique uniquement
- Je souhaite recevoir la carte CEZAM 2021 gratuitement (et j'économise 18 euros)

LE RÈGLEMENT NE SERA ENCAISSÉ QU'À COMPTER DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- Le paiement en totalité en un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 67, encaissé fin octobre 2021
- Le paiement fractionné en chèques : indiquer la date d'encaissement au dos (d'octobre à juillet)
- Par prélèvement d'octobre 2021 à juillet 2022 : compléter le mandat ci-dessous et joignez un RIB.

Date et signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) : SNUipp-FSU 67

Compléter tous les champs (*) du mandat, **joindre un RIB ou RICE**, et adresser l'ensemble au SNUipp-FSU 67

Débiteur

Nom et prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) : Ville (*) :

Pays (*) :

IBAN (*) BIC (*) :

Le (*) : à

**Identifiant Créancier SEPA :
FR 02 ZZZ 440 063**

Nom : **SNUipp-FSU67**
Adresse : 4 rue de Lausanne
Code postal : 67000
Ville : STRASBOURG
Pays : FRANCE

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.